

Image not found or type unknown



Devis signé et artisan décédé

Par **TWISTY**, le **03/04/2024** à **14:37**

Bonjour

En AG 2023 un devis a été signé pour changer les boites aux lettres avec un artisan qui est décédé sans avoir commencé les travaux.

Le syndic exige de transférer le montant sur un artisan qu'il a choisi sans repasser par une AG

est-ce légal?

Montant quote part chaque copro : 150E

Cordialement

(message réécrit en minuscules)

Par **Visiteur**, le **03/04/2024** à **14:40**

Bonjour,

Avez-vous vérifié si l'entreprise de cet artisan a été reprise ? Parce que le devis a engagé le syndicat avec l'entreprise ... pas avec la personne décédée.